

PV de la commission technique du 03 décembre 2020 relative au budget 2021

Présents :

Monsieur le Secrétaire Communal, **David Neuprez représenté par le Secrétaire communal adjoint, Philippe Den Haene**

Monsieur le Receveur Communal, **Yann Lietaer**

Monsieur l'Échevin des Finances, **Frédéric Nimal**

Monsieur l'Échevin du Budget, **Michel De Herde**

Les membres de la Commission soulignent avec satisfaction que l'exercice propre du budget 2021 est en léger boni. Cependant, il note que ce résultat n'a pu être obtenu que par des recettes de prélèvement, par définition, uniques.

Ils attirent donc l'attention sur le fait qu'il conviendra d'être vigilant sur les tendances lourdes des années prochaines. Au besoin, des solutions structurelles devront être trouvées pour remédier aux questions budgétaires structurelles qui risquent de se poser dès 2022.

Du côté des recettes de transfert, la commission note l'impact de la baisse du rendement de l'IPP et de la baisse de la dotation issue de l'article 46.

À l'avenir, la Commission espère que l'administration fiscale régionale améliorera l'exactitude des données financières du PRI et de la taxe de circulation, la vitesse de décompte et la collaboration avec l'administration communale.

Du côté des dépenses, la commission se réjouit que le pouvoir d'achat des agents communaux sera amélioré et que de nouveaux recrutements indispensables seront opérés. Elle note aussi la nécessité de modérer d'autres dépenses de personnel en vue de maîtriser l'évolution des coûts.

Relativement aux dépenses de fonctionnement. La commission insiste sur la nécessité d'observation de l'évolution et de corriger les crédits en cours d'exercice.

La commission se félicite des nouveaux outils mis au point par le service du Budget et qui permettent de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de transfert, les redditions des comptes du CPAS et de la Zone de Police seront suivies et entraîneront l'ajustement des dotations selon les mécanismes prévus par la Loi. En attendant, il est pourvu à leurs besoins afin qu'ils puissent remplir leurs missions. Quant aux asbl subventionnées par la commune, la commission souligne leur bonne collaboration permettant une modération exceptionnelle des subsides 2021, rendue possible par l'utilisation des réserves non-affectées des dites asbl.

Complémentairement, en ce qui concerne les créances fiscales incertaines, la Commission souligne l'existence d'une provision inscrite au budget 2021 qui couvrira le contentieux 2021 et s'en réjouit.

La Commission souligne que le budget d'investissement est ambitieux, et appelle à l'efficacité dans sa mise en œuvre.

La commission note également la croissance des dépenses de dette, conséquence des dépenses d'investissement du passé.

La commission attire aussi l'attention sur le fait que le compte 2020 sera probablement en déficit, en tout cas pour l'exercice propre.

Ce fait entraînera probablement les résultats globaux vers un mali cumulé.

Certes, ce ne sera pas la première fois dans l'histoire de Schaerbeek et pas non plus depuis les vingt dernières années.

Néanmoins, cela devra être pris en compte dans les décisions futures en vue de maintenir des finances communales durables qui ne pénaliseront donc pas les générations futures.

Philippe Den Haene

Secrétaire Communal-adjoint

Yann Lietaer

Receveur Communal

Frédéric Nimal

Échevin des Finances

Michel De Herde

Échevin du Budget